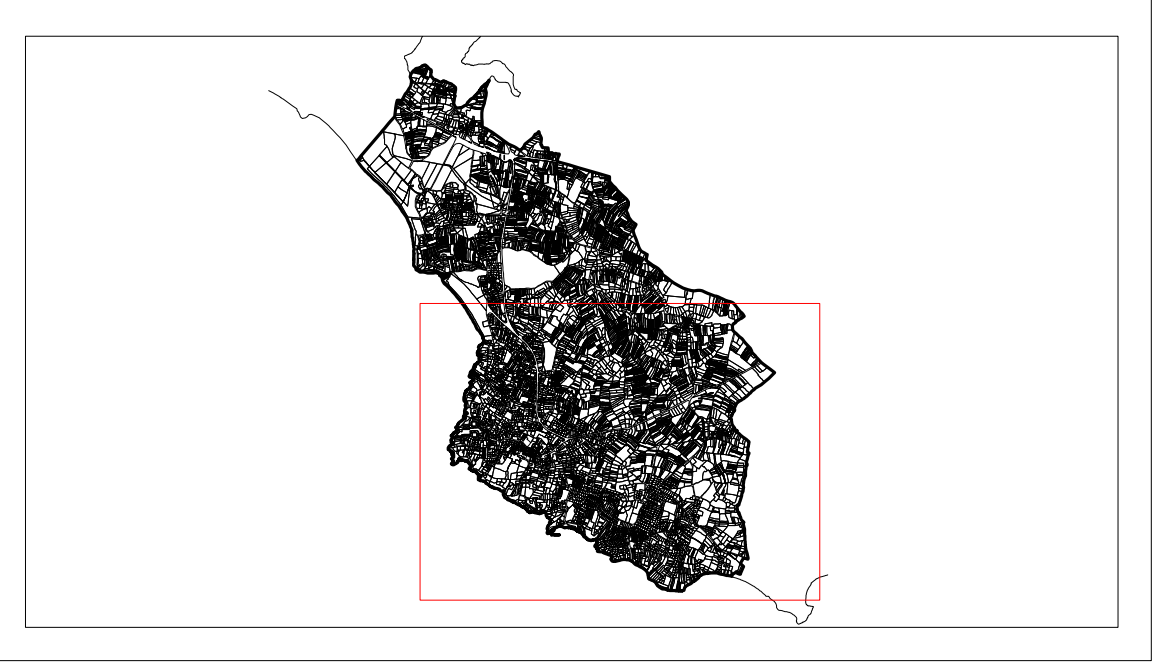


PLAN LOCAL D'URBANISME



Règlement graphique

EOL

URBANISME ENVIRONNEMENT PAYSAGE

Nord

Echelle 1: 5 000

Approbation du P.L.U. par délibération municipale le 28 septembre 2013

Modification sinistifiée N°1 approuvée le 23 octobre 2014

Modification N°1 approuvée le 22 septembre 2016

Nu pour être annexé à la délibération du conseil municipal le 22 septembre 2016

 Le Maire,

 Alain LAYEC

Limite des zones du P.L.U.

Espace vert protégé (L123-1-5-III 2°)

Espace boisé classé (EBC)

Emplacement réservé

Haie protégée (L123-1-5-III 2°)

Protection des chemins et de leurs abords (L123-1-5-III 2°)

Ensemble paysager caractéristique (L123-1-5-III 2°)

Linéaire commercial

Villas protégées (L123-1-5-III 2°)

Petit patrimoine protégé (L123-1-5-III 2°)

Point de vue à préserver

Zone de submersion marine

Zone non edifiant des hameaux

Site archéologique

Marge de recul des voiries

Bât repéré au cadastre

TABLEAU DES EMPLACEMENTS RESERVES		
Numéro	Objet	Bénéficiaire
1	Cimetière	Commune
2	Elargissement de voie	Commune
3	Accès école	Commune
4	Aménagement du carrefour	Commune
5	Aire de stationnement saisonnière	Commune
6	Aire de stationnement naturelle	Commune
7	Saulaie	SIAEP
8	Aire de stationnement saisonnière	Commune
9	Désenclavement de la zone 3AU	Commune
10	Réseaux	Commune
11	Agrandissement de la station d'épuration	SIAEP

Coupure d'urbanisation